

Règlement du jeu concours Travelbase - Grande enquête sur le voyage 2025

Article 1 : Organisation

La société Travelbase, dont le siège social est situé Sassevaartstraat 42, 9000 Gent, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé "Grande enquête sur le voyage 2025" du 9 septembre 2025 au 7 octobre 2025 inclus.

Article 2 : Participants

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au jeu, il suffit de remplir l'enquête "Grande enquête sur le voyage 2025" mise en ligne par Travelbase entre 9 septembre 2025 et le 7 octobre 2025. Une seule participation par personne est autorisée (même nom, même adresse électronique) pendant toute la durée du jeu.

Article 4 : Dotations

Les lots mis en jeu sont :

- 1 voyage pour une personne en Laponie (package sans option) en 2025 ou 2026
- 3 chèques-cadeaux d'une valeur de 300€ chacun, valables un an à compter du 7 octobre 2025
- 10 chèques-cadeaux d'une valeur de 100€ chacun, valables un an à compter du 7 octobre 2025

Article 5 : Désignation des gagnants

Le tirage au sort sera effectué le 7 octobre 2025 parmi l'ensemble des participants ayant correctement rempli l'enquête. Les gagnants seront informés par e-mail à l'adresse indiquée lors de leur participation au jeu concours.

Article 6 : Remise des lots

Travelbase
Sassevaartstraat 42, 9000 Gent

Les lots seront envoyés aux coordonnées postales indiquées par les participants. En cas de retour non délivré, le lot restera à disposition du participant pendant 15 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre. Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit.

Article 7 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par Travelbase pour mémoriser leur participation au jeu concours et permettre l'attribution des lots. Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à Travelbase à l'adresse mentionnée à l'article 1.

Article 8 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Article 9 : Responsabilité

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté. L'organisateur se réserve le droit de modifier les lots, suspendre, annuler ou proroger le jeu si les circonstances l'exigent ou s'il le souhaite.

Article 10 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française, belge et hollandaise. L'organisateur se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de Travelbase ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à Travelbase. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée.